



## *Vœux des Fêtes*

Cette période de réjouissance est un moment privilégié pour vous offrir nos souhaits de santé, de paix et de prospérité.

Que ces fêtes de fin d'année puissent être aussi rayonnantes, douces et heureuses que possible pour vous et toute votre famille.

Les membres du conseil municipal, mesdames Johanne Bergeron et Andrée Bergeron, ainsi que messieurs Pierre Dufour, Karl Routhier, Jean-Guy Waltzing et Martin Côté se joignent à moi pour vous transmettre ces vœux, et surtout, pour vous remercier de vos implications dans la communauté en tant que bénévole, travailleur, famille et citoyen de Saint-Félix-d'Otis.

Pierre Deslauriers, maire

# À vos agendas

## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 9 janvier 2023** à 19 h au chalet des loisirs. La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

## HORAIRE DES FÊTES

Le bureau de la municipalité sera fermé du 24 décembre au 8 janvier inclusivement.

Pour une URGENCE, vous pouvez téléphoner au 418 718-5543.

<b>La Fabrique Saint-Félix</b> Michel Gagnon, président	<b>Une messe a lieu tous les dimanches à 9 h</b> 418 544-1093, bureau ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 30
<b>Bureau de poste</b>	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 418 544-1653
<b>FADOQ</b> —Thérèse Fortin, présidente Martin Côté, vice-président	418 306-5728 418 718-0605 (pour la location du local de la FADOQ)
<b>Bénévoles de Saint-Félix-d’Otis</b> Arlette Claveau, présidente	418 544-6458
<b>Bibliothèque municipale</b>	418 544-5543 poste 2206 Page FB : Bibliothèque de St-Félix-d’Otis
<b>Comité des loisirs</b> Martin Côté, président	418 718-0605
<b>Chalet des loisirs</b> Inscription au <b>Gym d’entraînement</b>	418 544-1705 ou 418 544-5543 poste 2208
<b>Cercle des fermières</b> Nathalie Simard, présidente	418 544-0056
<b>Sûreté du Québec</b> (plainte ou demande d’assistance)	310-4141 ou *4141 à partir d’un cellulaire sfo@surete.qc.ca pour rejoindre le policier parrain
<i>La date de tombée du prochain numéro de l’Otissien est le vendredi 13 janvier à 12 h.</i>	

**L’écocentre de la municipalité est ouvert en semaine seulement.**

**Les utilisateurs doivent appeler au bureau de la municipalité pour emprunter les clés.**

Il est important de respecter la vocation de ce service en déposant les rebus dans les bons conteneurs et en laissant les lieux propres.



## CAPSULE ENVIRONNEMENTALE

### Présentée par le comité consultatif en environnement

#### RAPPEL RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Il est nécessaire de **demandeur un permis** à la municipalité si vous souhaitez **couper des arbres en bordure de la bande riveraine**.

Si vous êtes en panne sur un lac ou si vous avez une plainte à formuler à propos d'une embarcation dangereuse ou autres constatations, vous devez contacter le 911.

## Nouveaux conteneurs

Avis aux villégiateurs et industries, commerces et institutions (ICI) :

Entre le 1er novembre et jusqu'à la fin de l'année 2022, la MRC procédera à l'implantation de nouveaux conteneurs de déchets et de recyclage sur son territoire. Durant le remplacement des conteneurs en place, le service de collecte sera maintenu, mais des délais pourraient survenir.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec la MRC au numéro suivant : 418 673-1705 poste 1190, ou par courriel à l'adresse suivante : [environnement@mrc-fjord.qc.ca](mailto:environnement@mrc-fjord.qc.ca)



## Bois de poêle à vendre

Érable, merisier et bouleau, livré en longueur de 16 pieds.

Prix à discuter selon vos besoins.

2 options disponibles : un camion de 13 cordes ou un camion de 28 cordes.

Communiquez avec M. Stéphane Simard au 418 944-9362 ou M. Marc-André Gagnon au 418 550-0044.

# DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE

## Communiqué du diocèse

Au mois de mars 2022, un décret promulgué par Mgr René Guay annonçait un vaste mouvement diocésain de réaménagement administratif. Plus précisément, il s'agit de la suppression de plusieurs fabriques et leur annexion à une fabrique de paroisse déjà existante. En ce qui concerne la fabrique de la paroisse Saint-Félix-d'Otis, au 1er janvier 2023, celle-ci sera supprimée pour être annexée à la fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Toutefois, la suppression d'une paroisse ne signifie pas la fin de la communauté qui l'habite. La communauté chrétienne de Saint-Félix-d'Otis demeure vivante par les baptisés engagés qui ont à cœur le bien-être de leur communauté.

En ce qui concerne les services pastoraux et les célébrations, rien n'est changé, de même que les revenus et dépenses de la communauté qui demeurent à la communauté chrétienne de Saint-Félix. Tout simplement, c'est qu'une seule assemblée de fabrique sera responsable des communautés chrétiennes de Saint-Félix-d'Otis, Notre-Dame de l'Éternité, Saint-Jean-Baptiste, Saint-François d'Assise et Sagard. Le diocèse comptera donc au 1er janvier, 28 paroisses au lieu des 63 actuelles, mais plus de 70 communautés chrétiennes.

*Isabelle Dallaire*, APL et chancelière au diocèse de Chicoutimi

## L'assemblée de la nouvelle fabrique

En ce qui concerne la composition de la nouvelle assemblée de fabrique formée par les 4 communautés chrétiennes, elle sera composée de six personnes désignées parmi chaque communauté chrétienne annexée. Ces personnes seront nommées marguilliers ou marguillières par l'évêque, Mgr René Guay. De plus, il y aura un président, nommé également par l'évêque, sous la recommandation du prêtre modérateur, c'est-à-dire l'abbé Denis Côté.

Ainsi, les communautés chrétiennes de L'Anse-St-Jean et de Petit-Saguenay auront deux marguilliers(ères) chacune et les communautés chrétiennes de Rivière-Éternité et de Saint-Félix-d'Otis, un marguillier(ère) chacune. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, chaque communauté chrétienne aura son comité de gestion composé de 3 à 5 personnes. Celui de Saint-Félix-d'Otis sera composé pour la première année d'un marguillier(ère) choisi par l'assemblée de fabrique actuelle, d'un agent(e) de liaison et de trois autres personnes bénévoles choisies parmi les paroissiens(nes).

Rien n'est modifié au niveau des services pastoraux et des biens immobiliers. Chaque communauté chrétienne conserve ses revenus et ses dépenses. Le comité de gestion de la communauté chrétienne de Saint-Félix-d'Otis travaillera en collaboration avec la nouvelle assemblée de fabrique pour le bien-être des membres de notre communauté chrétienne.

*Michel Gagnon*, prés. de l'Assemblée de la fabrique Saint-Félix-d'Otis.

## Messe de Noël et horaire des célébrations pour le temps des fêtes

Venez vous joindre à nous le **24 décembre à 20 h** pour la célébration de Noël. L'église brillera par ses décorations et une chorale accompagnera le célébrant et ses bénévoles.

Il n'y aura pas de messe le 25 décembre, mais il y aura une célébration **dimanche le 1<sup>er</sup> janvier 2023** à l'heure habituelle.



## SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 5,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert. Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

<https://www.moissonslsj.org/>

En partenariat avec Moisson SLSJ, les bénévoles de Saint-Félix font la distribution, une fois par mois, d'un panier de denrées alimentaires pour les familles et personnes dans le besoin. Pour infos : 418 544-6458 ou 418 544-5398.

## LES SOIRÉES DU VENDREDI AU CHALET DES LOISIRS

à partir de 19 h

Horaire du temps des fêtes : ouverture le 16 décembre, reprise le 13 janvier 2023.

Viens jouer aux dards!

# FADOQ de Saint-Félix-d'Otis

## INVITATION au souper de la FADOQ de Saint-Félix-d'Otis avec danse



**Date :** samedi 7 janvier 2023

**Heure :** 18 h au local de la FADOQ (sous-sol de l'église)

**Coût :** 35 \$ / personne

Si vous êtes intéressés à vous procurer des billets, contactez notre vice-président

M. Martin Côté, au 418 718-0605.

**LE TEMPS DES FÊTES À VOTRE BIBLIOTHÈQUE**

**21 décembre à 13 h 30 :** heure du conte pour les petits sous la thématique de Noël

**21 décembre à 16 h :** Tirage du concours "Partagez votre coup de coeur littéraire"

Prendre note que la bibliothèque sera fermée les mercredis 28 décembre et 4 janvier

De retour le samedi 7 janvier!



Les conseillers qui font partie du comité des aînés sont **M. Martin Côté** et **Mme Johanne Bergeron**.

La démarche MADA vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges. Elle prévoit l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie. Cette démarche s'appuie sur le concept du vieillissement actif prôné par l'OMS (organisation mondiale de la santé) en vue d'optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Dans une municipalité MADA, il se développe une culture d'inclusion sociale des aînés. Ainsi les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux sont conçus en fonction d'une vie plus longue et plus active.

#### Les objectifs de la politique MADA

- 1) Favoriser les déplacements actifs dans la municipalité.
- 2) Favoriser la fréquentation de l'espace public par les aînés.
- 3) Rendre les lieux publics accessibles universellement.
- 4) Protéger et valoriser le patrimoine bâti, les paysages et l'histoire de la municipalité.
- 5) Consolider le sentiment de sécurité des aînés.
- 6) Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par le soutien aux personnes.
- 7) De concert avec les partenaires du milieu, favoriser le recrutement, la valorisation et la reconnaissance des bénévoles aînés.
- 8) Améliorer la fréquentation des lieux de loisir.
- 9) Accroître la participation des plus de 55 ans.
- 10) Diversifier l'offre de loisirs de qualité dans le milieu .
- 11) Faciliter l'accès à l'information destinée aux aînés.
- 12) Améliorer la promotion des services destinés aux aînés et de la politique MADA.

**Vous pouvez consulter la politique de notre municipalité sur le site Web**  
**[st-felix-dotis.qc.ca/politique-des-aines/](http://st-felix-dotis.qc.ca/politique-des-aines/)**

# FRIPERIE

Le conteneur pour recevoir les vêtements est en place depuis le vendredi 2 décembre. Il est jaune et placé à l'entrée de la verrière au chalet des loisirs. Vous pouvez y déposer vos sacs de vêtements ou de chaussures. Le conteneur est vidé plusieurs fois par semaine. Vous êtes chaleureusement remerciés pour vos dons.

Notre équipe composée de Stéphanie Pelletier, Geneviève Pelletier, Suzanne Tremblay et Johanne Bergeron est très enthousiaste de mettre en place ce projet pilote (janvier 2023 à mai 2023) qui ouvrira le mercredi 4 janvier 2023 de 18 h à 20 h. Surveillez nos réseaux sociaux pour les autres dates d'ouverture. Bienvenue à tous !



## Le Père Noël arrive à St-Félix !

18 DÉCEMBRE 2022  
13H00 À 16H00 AU CHALET DES LOISIRS

Musique / Danse / Bricolage /  
Décoration de biscuits /  
Tirage / Visite du Père Noël

Organisé par le comité familles de St-Félix d'Otis





## ***FÉÉRIE DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS***

### ***« Concours de la plus belle maison décorée »***

*Afin de profiter de la magie de Noël et de cette belle saison hivernale, la municipalité vous invite à participer à la Féerie de Saint-Félix-d'Otis !*

*Pour l'occasion, nous vous invitons à décorer votre résidence en famille, à prendre des photos de vos décorations et à nous les envoyer pour que nous puissions les partager sur notre site Web.*

*Qui dit temps des fêtes dit cadeaux de Noël et la municipalité n'échappe pas à cette règle. Des prix de participation seront tirés au hasard parmi tous les participants.*

*Vous trouvez qu'il manque encore quelques flocons pour installer vos décorations de Noël, pas de problème puisque nous recevons les inscriptions du concours jusqu'au*  
***20 décembre 2022.***

*Pour participer, faites-nous parvenir les photos de vos décorations avec votre nom, adresse, numéro de téléphone via l'adresse suivante :*  
***[gina.brassard@st-felix-dotis.qc.ca](mailto:gina.brassard@st-felix-dotis.qc.ca)***

## DES NOUVELLES DE VOTRE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT



**Bonne nouvelle!! Un nouveau projet «l'Havre des Ramilles» verra le jour au printemps 2023. Nous sommes heureux de vous annoncer que le terrain vacant acquis par la municipalité dans les dernières années fera peau neuve, en collaboration avec Eurêko.**

### Vocation de l'église

Le projet avance bien!  
Le comité prévoit visiter des églises ayant changé de vocation dans les prochaines semaines.

À suivre...



**D'autres beaux projets à venir en 2023! Partagez vos idées ou commentaires en utilisant notre page Facebook «Comité de développement de Saint-Félix d'Otis» ou via notre adresse courriel : [comite.dev.stfelix@gmail.com](mailto:comite.dev.stfelix@gmail.com).**

Le comité de développement vous souhaite de Joyeuses Fêtes! Profitez bien des moments entourés de la famille et des amis! Au plaisir de développer avec vous et pour vous des nouveaux projets en 2023.

## COURS DE YOGA

Approfondir le Yoga par le  
souci de soi (YAMAS) et des  
autres (NYAMAS)



Du mardi 17 janvier au 4 avril  
2023

\*10 cours (pas de cours 14 et 28 fev)

Au Chalet des loisirs  
au 494 rue principale,  
St-Félix-D'Otis, G0V 1M0

Heure: 18h30-20h00  
Tarif: 185\$

**Jessica Beaulieu-Lecomte**  
**Enseignante certifiée**

Accessible à tous

Inscription: **514-821-1370/ Messenger**

[jessica\\_lecomte@hotmail.com](mailto:jessica_lecomte@hotmail.com)

Réponse : yoga



Des cours sont aussi offerts à La Baie le lundi de 16 h 30 à 17 h 45.



## OFFRE D'EMPLOI

POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DU POINT DE SERVICE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SITUÉ À ST-FÉLIX-D'OTIS

### DESCRIPTION TECHNIQUE DES SERVICES

L'entreprise ou la personne devra procéder aux travaux d'entretien ménager avant ou après le départ des employés. Les tâches suivantes sont à accomplir :

#### À chaque jour :

Lavage et désinfection complète des salles de bain;

Désinfection des surfaces, des poignées de portes et des interrupteurs des aires communes et des zones d'accueil du public;

Vider les poubelles, les bacs de compost et la récupération et les déposer dans les endroits désignés à l'extérieur;

Balayer et laver les planchers des aires communes;

Nettoyer les fours à micro-ondes à l'intérieur et à l'extérieur;

Ranger les salles de rencontre (ramasser les canettes et autres objets, replacer chaises, etc.);

Époussetage des aires communes;

Déposer la vaisselle provenant des salles de rencontre dans le lave-vaisselle.

#### Tâches pouvant être réparties sur plusieurs jours pour faire une tournée complète :

Époussetage des bureaux du personnel;

Balayer et laver les planchers des bureaux du personnel;

Remplir les distributeurs des salles de toilettes, de la cuisine et des coins à café;

Passer l'aspirateur;

Vider le lave-vaisselle;

Nettoyer le réfrigérateur à l'intérieur et à l'extérieur;

Vider les poubelles extérieures;

Laver les murs si présence de taches;

Laver les fenêtres intérieures;

Placer les poubelles au chemin selon le calendrier de cueillette et ramasser après.

Au besoin, l'entreprise ou la personne devra s'assurer que le rangement des salles de conférence soit effectué après les rencontres en soirée.

La MRC du Fjord-du-Saguenay fournira les produits de nettoyage nécessaires à l'entretien ménager ainsi que l'équipement requis (vadrouille, sceau, balai, etc.). Les autres produits tels que : papier à main, papier hygiénique, papier-mouchoir et autres seront également fournis. L'entreprise sera responsable de fournir et de nettoyer les linges ménagers.

L'entreprise ou la personne doit être familière avec le SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail).

De préférence, l'entreprise devra assigner le même employé pour les tâches d'entretien ménager à la MRC. De plus, une vérification des antécédents criminels sera requise pour toute personne effectuant les travaux d'entretien ménager à la MRC.

Le point de service de la MRC du Fjord-du-Saguenay est situé au 449, rue principale, St-Félix-d'Otis. L'édifice est constitué d'un étage avec sous-sol entièrement aménagé.

**Si vous êtes intéressé vous pouvez faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante : [emploi@mrc-fjord.qc.ca](mailto:emploi@mrc-fjord.qc.ca)**

# AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 268-2015 relatif à un abri sommaire.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- **Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2022, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro 322-2022** modifiant le règlement de zonage numéro 268-2015 relativement à un abri sommaire.
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 janvier 2023 à 18 h 30 au 494, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis. **Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.**
- 4- Les modifications relatives au règlement numéro 322-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 268-2015 sont les suivantes. Les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire :
  - l'article 1 modifie l'article 2.9 « Terminologie » afin de permettre une superficie maximale de quarante-trois mètres carrés (43 m<sup>2</sup>) dans le cas d'une yourte utilisée comme abri sommaire tel que définie pour le terme « Abri sommaire »;
  - l'article 2 modifie l'article 12.7.4 de manière à remplacer la superficie minimale du terrain d'accueil pour un abri sommaire identifiée au paragraphe 3 par une superficie de 2 hectares et d'ajouter le paragraphe 7 relatif au respect d'une distance minimale de 75 mètres par rapport à une résidence de villégiature.
- 5- Toutes les zones Agroforestières (AF), Forestières (F) et Récréatives (R) sur le territoire de Saint-Félix-d'Otis où sont autorisés les abris sommaires sont visées par le projet de règlement numéro 322-2022 modifiant le règlement de zonage. L'identification des zones est présente sur les plans de zonage de la municipalité.
- 6- Le projet de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis **peuvent être consultés au bureau de l'hôtel de ville sis au 455, rue Principale Saint-Félix-d'Otis entre le 8 décembre 2022 et le 9 janvier 2023 sur les heures d'ouverture de la municipalité.**

Le 8 décembre 2022

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

# Calendrier de collecte 2023—à conserver



## CALENDRIER DE COLLECTE 2023



### SAINT-FÉLIX-D'OTIS

#### LÉGENDE



MATIÈRES ORGANIQUES



RECYCLAGE



DÉCHETS



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



ENCOMBRANTS

#### JANVIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3

#### FÉVRIER

L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	1	2	3

#### MARS

L	M	M	J	V
27	28	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

#### AVRIL

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
1	2	3	4	5

#### MAI

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

#### JUIN

L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

#### JUILLET

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	1	2	3	4

#### AOÛT

L	M	M	J	V
31	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

#### SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

#### OCTOBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3

#### NOVEMBRE

L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	1

#### DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
27	28	29	30	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

CONTRIBUEZ À FAIRE VOTRE PART

*pour l'environnement*

Saviez-vous que l'utilisation du bac brun diminue d'environ 40% le contenu de votre poubelle ?



Il est permis d'utiliser des sacs en papier.

# AVANT DE JETER, *Je peux...*

## RÉEMPLOI

### FRIPERIE DE L'ÉCOLE MARIE-MÉDIATRICE

404, rue Principale, Rivière-Duval  
Du 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30  
(sauf le calendrier scolaire)  
Ouvrez les sacs sur demande - 418 815-1004, poste 4128

**MATIÈRES ACCEPTÉES** : vêtements, jouets, chaussures, etc.

### LA MEUBLERIE

524, boulevard de la Grande-Rue-Sud, La Rivière

**MATIÈRES ACCEPTÉES** : coussins et articles similaires

## RÉCUPÉRATION

### HÔTEL DE VILLE

4151, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis

**MATIÈRES ACCEPTÉES** : cartons d'impression, piles, tonneaux et bidons vides

\*Rappeler vos médicaments/poisons dans une pharmacie.



**1 COMPOSTER**

Vous voulez tout savoir ? Consultez  
[MONBACBRUN.COM](http://MONBACBRUN.COM)

**2 RECYCLER**

EXCEPTÉ

## CONSIGNES POUR UNE COLLECTE RÉUSSIE!

Dirigez les roues et les poignées vers la résidence.

Placez vos bacs en bordure de chemin la veille.



Laissez un espace libre de 50 cm autour du bac.

Seules les matières à l'intérieur du bac sont collectées.

Pour toutes questions concernant les collectes, composez le 418 673-1700, poste 1190 ou consultez le [www.mrc-fjord.qc.ca/environnement](http://www.mrc-fjord.qc.ca/environnement).

**3 DÉPOSER DANS UN ÉCOCENTRE OU UN POINT DE DÉPÔT**

**4**

LA DERNIÈRE OPTION EST LA POUBELLE!

## ÉCOCENTRES

### GARAGE MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

12 H, chemin du Lac-Orléans

**MORAIRE ESTIVAL**  
Tous les jours, de 8 h 30 à 10 h

**SUR DEMANDE D'ÉTÉ ET D'HIVER**  
Samedi au jeudi, de 8 h 30 à 10 h et vendredi, de 8 h à 11 h

**MATIÈRES ACCEPTÉES** : matériaux secs et de construction, vitraux, pneus, orpèdes, fourneaux, poêles, foyers, tables, piles et piles (NiMH)

### ÉCOCENTRE DE LA BAIE

222, rue Joseph-Gagné-Sud

**MORAIRE ESTIVAL**  
Tous les jours, de 8 h à 15 h

**MORAIRE HIVERNAL**  
Samedi et dimanche, de 8 h à 10 h

**MATIÈRES ACCEPTÉES** : mobilier de propriété, matériaux secs et de construction, gyroc, matériel, pneus, végétaux, cailloux, REED (résidus domestiques dangereux), recyclables, appareils électroménagers, produits électroménagers et informatiques.

### MATIÈRES ACCEPTÉES LORS DES COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Appareils réfrigérants, machines, machines, électroménagers, petits appareils électroniques, produits électroniques et informatiques.

**ÇA VA OU?**  
POUR SAVOIR BÉGA VA!  
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI